

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE BRIGNON -
INDRE ET LOIRE - SÉANCE DU 26 juin 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 20 juin, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Dominique COINTRE, Maire.

<u>ETAIENT PRESENTS</u> :	COINTRE Dominique, VERNEAU Bernard, CHARPENTIER Nathalie,
7	DEMOUCHE Frédéric, GAILLARD Valérie, LEFEBVRE Guy, MOREAU Josiane
<u>ETAIENT ABSENTS</u>	CITRAS Michèle, MAURICE Viviane, MILLET Francette
<u>EXCUSES</u> : 3	

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h30.

Il procède, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MOREAU Josiane est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Avenant à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 14 juillet – organisation
- Devis toiture garage rue du Maréchal Ferrant
- Questions Diverses
 - Compte rendu des activités du SIEIL

Adoption du PV de la séance du 15 mai 2019

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 15 mai 2019. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 2019-06/12 portant sur l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat	NOMENCLATURE 9.1
--	-----------------------------

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2014-09/6 pour le passage au PESV2 et la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant l'obligation de dématérialiser les procédures de passation des marchés publics et par voie de conséquence de la nécessité de signer un avenant à la convention existante signée le 16 octobre 2014.

Considérant que la commune de NEUILLY-LE-BRIGNON est engagée dans la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics,
Considérant la nécessité de signer un avenant intégrant les actes non compris lors de la signature de la convention initiale,

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26/06/2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à signer l'avenant concernant la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat**

DOSSIER n° 2019-06/D7 portant sur l'organisation du 14 juillet 2019

Le thème « cadre fleuri » proposé par Madame CHARPENTIER est retenu pour le 14 juillet 2019. Madame GAILLARD demande à ce qu'il soit précisé sur les invitations que les fleurs en papier et/ou recyclage (autres que les fleurs naturelles) sont acceptées et qu'il soit demandé au jury d'en tenir compte.

DOSSIER n° 2019-06/D8 portant sur la note de synthèse du SIEIL

Les délégués de la commune, selon l'article L5211-39 du CGCT (modifié par la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 - art. 34) doivent rendre compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunal. C'est la raison pour laquelle Monsieur VERNEAU rend compte de l'activité du SIEIL au cours du trimestre précédent (de septembre à décembre 2018).

DOSSIER n° 2019-06/D9 portant sur le devis de rénovation de la toiture du garage rue du Maréchal Ferrant

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018-05/18 concernant l'achat d'un garage rue du Maréchal Ferrant et donne lecture d'un devis de CCT pour la rénovation de la toiture : 9 989.46 € H.T.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le devis.

QUESTIONS DIVERSES**MIROIRS STOP CIMETIERE**

Monsieur le Maire rappelle la dernière réunion de Conseil Municipal et notamment les questions diverses dans lesquelles M. DEMOUCHE rappelait sa demande concernant la pose d'un miroir au long du CD 100 face au stop du cimetière dirigé vers la rue du Bourrelier et donne lecture d'un devis de VEDIF Collectivités comprenant plusieurs miroirs. Le Conseil Municipal décide d'acquérir le miroir rectangulaire 800 x 600 ainsi que le poteau correspondant et charge son Maire de signer le devis. Suite à l'interrogation de Madame GAILLARD, il lui est répondu que la pose se fera par les services municipaux sauf si des contraintes particulières obligeaient à prendre une entreprise.

ECLAIRAGE TERRAIN DE LOISIRS

Madame CHARPENTIER Nathalie propose que soit étudié la pose d'un éclairage au terrain de loisirs, vu le nombre de fêtes organisées au terrain. M. Le Maire propose de faire des demandes de devis et de l'intégrer au prochain budget. Le Conseil Municipal valide cette proposition. M. VERNEAU propose de demander au SIEIL si une subvention peut être sollicitée puisqu'il s'agit d'éclairage public.

Elle demande également l'achat d'un aspirateur pour l'Agence Postale Communale à la demande de l'agent.

COMMERCANT AMBULANT

La secrétaire de mairie informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu la visite d'une personne souhaitant reprendre une activité de commerce ambulant avec un passage une semaine sur 2 à Neuilly-le-Brignon. Ce monsieur propose des produits de la mer, des fruits et légumes, du fromage à la coupe (+ fromages locaux), produits locaux et régionaux.... Ainsi qu'une livraison à domicile si besoin. Il demande s'il est possible de mettre un questionnaire à la disposition des Neuillysois afin de répondre au mieux à leurs attentes. Il précise que cette activité pourrait commencer en octobre 2019, un mardi sur 2. Madame MOREAU Josiane demande s'il peut décaler au mercredi après-midi ce qui permettrait qu'il soit là en même temps que le camion de la boucherie POUPEAU.

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.
Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 22h00